

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 19 décembre 2018.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 12 novembre 2018, à 17 h 20, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS :

- M. Pierre Corbeil, maire;
- Mme Lorraine Morissette, conseillère;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Éveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2018-474

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Éveline Laverdière,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 12 novembre 2018, à 17 h 20, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que préparé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2018-475

Autorisation de signature de l'avenant 1 à l'entente de collaboration intervenue avec le Gouvernement du Québec dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'entrée ouest.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le maire ainsi que la trésorière, dûment déléguée pour agir en l'absence de la directrice générale en vertu de la résolution 2016-346 du conseil de ville, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un avenant à l'entente de collaboration no 201277 intervenue le 6 décembre 2017 entre le Gouvernement du Québec et la Ville de Val-d'Or concernant l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la route 117, de la 3e Avenue et de la voie de contournement sud (projet no 154140158).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2018-476

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 17 h 27.

PIERRE CORBEIL, maire

Me ANNIE LAFOND, greffière